Message d’intérêt public

Prêts sur salaire

Date de début : 2 avril 2024
Date de fin : 5 avril 2024
À l’échelle du Nunavut 60 s

Nous désirons rappeler aux Nunavoises et Nunavois les risques associés aux prêts sur salaire. Un prêt sur salaire est un prêt à court terme comportant des intérêts plus élevés que ceux s’appliquant normalement aux prêts et aux marges de crédit; la personne qui contracte l’emprunt doit le rembourser lorsqu’elle reçoit sa paie suivante. L’échéancier de remboursement coïncide donc avec la date à laquelle la personne endettée reçoit cette paie, et le prêt est généralement remboursable dans les deux semaines. Par ailleurs, des frais s’ajoutent lorsque les modalités de remboursement du prêt ne sont pas respectées.

Les Nunavoises et Nunavois qui souhaitent contracter ce type de prêt devraient préalablement s’assurer que la potentielle société de prêt sur salaire se conforme aux normes suivantes :

- Elle a une adresse municipale et offre un service à la clientèle par téléphone ou clavardage en direct.
- Elle n’exige aucun montant d’argent à l’avance; sa commission sur prêt est prélevée à même le compte de prêt.
- Le contrat de prêt ne stipule pas de quelle façon l’argent prêté peut être dépensé.
- Son nom figure sur la liste des sociétés canadiennes autorisées à faire des prêts sur salaire publiée par le Bureau d’éthique commerciale [en anglais].

Les taux d’intérêt élevés et autres frais susceptibles de s’ajouter aux prêts sur salaire viennent gonfler le montant à rembourser, ce qui peut accroitre les difficultés financières et le stress. Il est important que le consommateur comprenne pleinement le cout remboursable total du prêt sur salaire, qui comporte le montant du prêt lui-même ainsi que les frais et les intérêts s’y rattachant. Il doit également être conscient que le défaut de rembourser un prêt dans le délai convenu entrainera probablement une

accumulation continue des intérêts, ce qui rendra très difficile le remboursement de la dette.

Pour d’autres renseignements sur le prêt sur salaire, contactez le Service de la protection du consommateur par courriel à ConsumerProtection@gov.nu.ca ou par téléphone au numéro sans frais 1 866 223-8139.

###

Contact avec les médias :

Heather Grant
Analyste des politiques
Services communautaires et gouvernementaux
867 975-5465
CGSComms@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᐸᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d’intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications